

Ministère  
 Agriculture  
 et  
 Commerce  
 Direction  
 des manufactures,  
 des arts et métiers,  
 des mines et carrières.



ADD 000

Des  
 manufactures  
 n° 11,684.

# Brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation,

établis par les Lois des 7 janvier et 25 mai 1791.

note  
 3.

Certificat de demande d'un Brevet de perfectionnement  
 et d'importation délivré à M. M. Goldemberg et Compagnie,  
 de Strasbourg département de Bas-Rhin.

Qu la Procureur de M. M. Goldemberg et Compagnie, fabricien de  
 gros spinnethiers, demeurant au Zornhoff près Basens, département de  
 Bas-Rhin

dans laquelle ils exposent que, devant jouir des droits de propriétés temporaire  
 accordés et garantis aux auteurs et importateurs des découvertes et perfectionnements  
 en tout genre d'industrie, ils demandent un Brevet de perfectionnement  
 et d'importation au Brevet de perfectionnement de cinq ans, qu'ils ont demandé le  
 3 Juin 1840, et qui leur a été obtenu le 29 Septembre suivant, par des perfectionnement  
 apportés au mécanisme des machines à café.

\* Le Gouvernement se réserve le droit d'imiter les machines à café, dans le cas où il jugerait que le public en tirerait un avantage dans  
 son intérêt, et de vendre à bas prix les machines à café, et de les faire imiter.

qu'ils déclarent avoir perfectionnés  
ainsi qu'il résulte des procès-verbaux de dépôt des pièces affectées, sous cachet, au Secrétariat  
de la Préfecture du département du Bas Rhin, le 11 Juillet 1840

Qu le même descriptif et le dessin  
joint à l'appui de ladite Requête;

Qu ainsi les lois des 7 janvier et 25 mai 1791,

Le Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Agriculture et du  
Commerce s'étant assuré que toutes les formalités prescrites par ces deux lois ont  
été remplies par M M Goldenberg et Compagnie  
a fait dresser ce Certificat de leur demande d'un ou Brevet de perfectionnement  
et d'admission au Brevet de perfectionnement de cinq ans, qu'ils ont demandé le 23  
Juin 1840 et qui leur a été octroyé le 19 Septembre suivant, pour des inventions nouvelles  
appartenant au mécanisme des machines à vapeur.

demande dont il leur est provisoirement donné acte, en attendant que, suivant les  
dispositions de l'arrêté du Gouvernement du 5 vendémiaire an 9 (27 septembre 1800),  
ledit Brevet soit rendu définitif par une Ordonnance de Sa Majesté, et  
proclamé par l'insertion de sa spécification au Bulletin des lois, ce qui aura lieu  
au commencement du trimestre prochain.

Le Ministre ordonne en outre,

1° Que le même descriptif et le dessin ci-dessus rappelés  
restent annexés au présent Certificat;

2° Qu'une expédition en bonne forme de ce même Certificat, laquelle devra  
être suivie de la copie littérale du même descriptif  
sera transmise cachetée au Préfet du département du Bas Rhin  
pour être délivrée à M M Goldenberg et Compagnie.

Paris, 9 Octobre 1840.

Le Ministre Secrétaire d'Etat de l'Agriculture et du Commerce.

Par le Ministre et par délégation,

Le Chef de Division

A. Lenoir

A Son Excellence

Monsieur le Ministre du Commerce



Aussi venons solliciter pour la présente un Brevet  
d'addition à notre Demande de Brevet du 3 Juin courant  
47.227. Cette Addition Consiste à faire au  
bout de la tige du Moulin à Café, un Carré et au dessus  
du Carré quelques pas de Vis. Le Carré est destiné à recevoir  
la Manivelle qui sera un peu plus étroite que le Carré ne  
sera long de manière à être serré par le bouton ou l'écran  
qu'on mettra à la Vis de sorte qu'en serrant ou desserrant  
le bouton ou l'écran on haussera ou on baissera la  
Voie du Moulin à Café. Pour plus de Solidité on peut  
encore adapter un petit ressort à la tige de la Voie, ou

147-400



dans le Carré de la Manivelle soit en Dedans soit  
en Dedans.

Nous joignons un trace à l'opuscule  
pour rendre l'explication du perfectionnement plus claire.

Nous demandons à Jours d'opuscule  
de fabriquer exclusivement des Moulins à Café avec  
ce perfectionnement tout aussi bien que ceux pour  
lesquels nous avons demandé le brevet précédemment.

Dans l'espoir que vous daignerez faire  
avoir notre demande aussi promptement  
que possible, nous vous prions, Monsieur le Ministre,  
d'agréer l'assurance de la haute considération

De vos très Humbles & très  
Obeissans Serviteurs

G. Goldemberg & Co

Manufacture de grosse Quincaillerie  
au Hornhoff, près Savone, (bas Rhin) les 21 Juin 1840.

Mémoire descriptif déposé par M. M. Goldsenberg et al,  
à l'appui de leur demande de Brevet de protection provisoire et  
d'adoption, formé au Secrétariat de la Préfecture du département  
du Bas Rhin, le 10 Juillet 1840

Paris, le 9 octobre 1840.

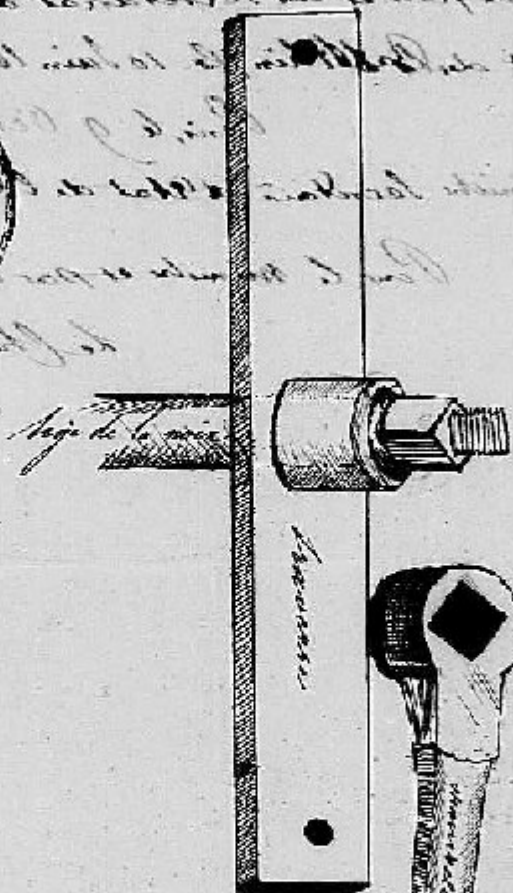
Le Ministre Secrétaire d'Etat de l'Agriculture et des Commerce

Pour le Ministre et par délégation,

Le Chef de Division,

A. Lhuillier





*Bois de la vis*

*Pointe en  
acier  
servant à faire  
la manivelle.*

147-402

~~Lesieur de son plein pouvoir~~  
l'appui de leurs demandes de Brevet de perfectionnement  
et d'addition formé au Secrétariat de la Préfecture du  
département de Paris, le 10 Juin 1840.

Paris, le 9 Octobre 1840.

Le ministre secrétaire d'état de l'Agriculture et du  
Commerce, Pour le ministre et par délégation,

Le Chef de Division,  
A Senar



147-403

